

Inscription en ligne

Formations courtes et/ou module(s) individuel(s) d'un CAS/DAS

Les présentes conditions générales s'appliquent aux activités de formation continue non certifiantes de la plate-forme de formation continue de la Faculté des hautes études commerciales (HEC) de l'Université de Lausanne (ci-après : Executive Education HEC Lausanne). Les formations courtes (ci-après : formation courte) qui sont d'une durée d'un jour au minimum et de trois semaines au maximum, sont destinées à des individus provenant de diverses entreprises ou associations professionnelles.

1. Participation aux formations courtes et/ou module(s) individuel(s) (CAS/DAS)

Les formations courtes sont des formations ouvertes à des participants qui ne doivent pas obligatoirement être au bénéfice de titres universitaires. Il est possible de s'y inscrire en ligne à l'adresse : <http://www.unil.ch/hec-formation-continue> ou par le biais d'un formulaire d'inscription, sur demande. La personne qui s'inscrit par l'un des moyens précités dans le délai imparti, se porte officiellement candidate à la formation choisie dès la validation du formulaire en ligne ou en retournant le document signé à Executive Education HEC Lausanne. La décision d'acceptation ou non de la participation d'un candidat à une formation courte et/ou module(s) individuel(s) d'un CAS/DAS est prise par les responsables de la formation ou la Direction de l'Executive Education HEC Lausanne, et ce en fonction des prérequis et de l'adéquation du profil du candidat avec le profil du public cible. Cette décision n'est pas sujette à recours.

L'acceptation d'un candidat entraîne l'inscription définitive de celui-ci à une formation courte et/ou module(s) individuel(s) d'un CAS/DAS. L'inscription est confirmée par courriel et/ou par lettre de la part de l'administration de l'Executive Education HEC Lausanne. La confirmation d'inscription a valeur contractuelle et indique les prestations de la formation choisie.

Les participants inscrits à un CAS/DAS ou à une formation courte (module(s) individuel(s)) faisant partie intégrante d'un CAS/DAS sont aussi soumis au règlement et directives du CAS/DAS concernés.

2. Protection des données

Par le biais de son inscription à une formation courte, le participant approuve l'utilisation de ses données personnelles (coordonnées, statistiques des cours suivis, respect des modalités de paiement, comportement, etc.) par l'Executive Education HEC Lausanne pour son usage interne.

Il accepte également que ses données personnelles puissent être utilisées par l'Executive Education HEC Lausanne à des fins commerciales ou organisationnelles propres à l'Executive Education HEC Lausanne. Elles ne sont cependant jamais transmises à l'extérieur de l'Executive Education HEC Lausanne sauf sous une forme anonyme.

Un participant peut demander en tout temps à être retiré des listes de mailings de l'Executive Education HEC Lausanne.

3. Promotion de la plate-forme Executive Education

Dans le cadre d'une formation courte à l'Executive Education HEC Lausanne, du matériel illustratif et/ou audiovisuel peut être recueilli à des fins promotionnelles pour la plate-forme Executive Education HEC Lausanne et ses activités. Par le biais de son inscription à une formation courte, le participant accepte d'être pris en photo et/ou filmé (individuellement ou en groupe) durant la formation et autorise l'utilisation de tout matériel illustratif et/ou audiovisuel pour tout support promotionnel ou comme illustration du site internet de la plate-forme Executive Education HEC Lausanne. Dans le cas contraire le participant est prié d'en informer l'administration de la plate-forme par écrit.

4. Frais d'inscription

Tous les prix sont exprimés et payables en francs suisses. Le paiement de la finance d'inscription est dû par le client dès la réception de la confirmation d'inscription à la formation courte ; il doit être effectué au plus tard dans un délai de 30 (trente) jours à compter de la date de la facture et le paiement doit, en tous les cas, intervenir au plus tard 7 (sept) jours avant le début de la formation.

Les frais d'hébergement, de déplacement et de nourriture sont à la charge des participants.

La Fondation pour la formation continue universitaire Lausannoise (FCUE) émet et envoie la facture.

5. Annulation ou report par le client

Toute annulation par le client doit être annoncée par écrit à l'administration de l'Executive Education HEC Lausanne au moins 3 semaines (15 jours ouvrables) avant le début de la formation. Une annulation effectuée dans les temps et dans la forme requise n'entraîne pas de coût pour le participant.

Toute demande d'annulation annoncée dans les 3 semaines précédant le cours entraîne un report automatique de l'inscription au cours à une date ultérieure proposée par l'Executive Education HEC Lausanne et ceci sans retenue financière. Ce report ne peut être effectué qu'une seule fois et dans le cas contraire, des frais administratifs représentant 10% de la finance d'inscription seront facturés.

Toute demande d'annulation annoncée moins de 5 jours ouvrables avant le début du cours ou pendant le cours, entraîne une retenue de l'entier du prix de la formation.

Le report d'une inscription à la demande d'un participant à une session ultérieure est soumis aux mêmes conditions qu'une annulation.

En cas de force majeure, le participant doit envoyer un justificatif pour preuve à l'Executive Education HEC Lausanne. Dans ce cas, le report de l'inscription est automatique et sans frais et ne peut être effectué qu'une seule fois sous réserve de facturer au participant des frais administratifs représentant 10% de la finance d'inscription.

6. Substitution d'un participant

Un participant peut en principe être substitué par un autre participant. Le substitut doit s'annoncer à l'Executive Education HEC Lausanne au plus tard 10 jours avant le début de la formation et sa demande d'inscription doit être acceptée par la Direction de l'Executive Education HEC Lausanne. Si la substitution intervient moins de 5 jours ouvrables avant le début de la formation, des frais administratifs de CHF 200.- seront facturés au substitut et ce en sus du montant déjà versé par le candidat.

7. Nombre de participants

L'Executive Education HEC Lausanne peut définir un nombre minimal et/ou maximal de participants pour une formation. Elle peut décider d'annuler ou de reporter la formation si le nombre minimal n'est pas atteint.

8. Organisation des formations courtes

L'Executive Education HEC Lausanne peut être amenée à ajourner, annuler ou déplacer une formation dans un autre lieu que les locaux initialement prévus pour la formation. Dans le cas d'un ajournement, les inscriptions restent valables. Dans le cas d'une annulation par l'Executive Education HEC Lausanne ou si la nouvelle date ne convient pas au participant, aucun remboursement des frais d'inscription déjà perçus n'est dû et aucun dédommagement ne peut être réclamé. Les absences totales ou partielles des participants à une formation ne peuvent pas être récupérées et ne donnent droit à aucun remboursement du prix de la formation courte.

9. Attestations de participation

La formation courte conduit à la délivrance d'une attestation de participation et aucun crédit ECTS ne peut être délivré. Seuls les participants ayant suivi une formation dans son intégralité, ou au minimum à 80% en cas d'absence pour motifs valables, reçoivent une attestation.

Le participant s'engage à participer activement et faire bénéficier la classe de ses interventions ou questions pertinentes.

10. Limitation de responsabilités de l'Executive Education HEC Lausanne

La responsabilité de l'Executive Education HEC Lausanne, respectivement l'Université de Lausanne, ne peut en aucun cas être engagée en cas de défaillance technique du matériel ou pour tout autre raison qui ne peut lui être imputée. L'Executive Education HEC Lausanne, respectivement l'Université de Lausanne, ne saurait être tenue pour responsable de vols d'effets personnels des participants ou intervenants survenant à l'occasion d'une formation ayant lieu dans ses locaux ou sous sa responsabilité.

11. Propriété intellectuelle

L'Executive Education HEC Lausanne, ses professeurs et ses partenaires externes sont seuls titulaires de tous les droits de propriété intellectuelle de l'ensemble des contenus des formations, sous quelque forme que ce soit (écrite, électronique ou orale). En conséquence, les contenus et supports pédagogiques, sous toutes leurs formes, mis à disposition des participants dans le cadre d'une formation ne peuvent être utilisés à d'autres fins notamment commerciales sous réserve d'accord contractuel préalable. Ils ne peuvent en particulier faire l'objet d'aucune autre utilisation, transformation, reproduction, exploitation sans accord express écrit de l'Executive Education HEC Lausanne.

12. For juridique

Les relations juridiques avec l'Université de Lausanne, par sa Faculté des HEC représentée par l'Executive Education HEC Lausanne, découlant de l'inscription du candidat à la formation choisie sont soumises au droit suisse et le for juridique est à Lausanne.

13. Modification des présentes conditions générales

L'Executive Education HEC Lausanne se réserve le droit de modifier en tout temps et sans préavis les présentes conditions générales. Celles-ci font toujours partie intégrante du contrat établi avec le client.